

Consultation publique

Notre nouveau document de planification du territoire

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT? C'est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement.

IL SERT À QUOI? À établir un consensus parmi les municipalités en ce qui concerne les enjeux régionaux et intermunicipaux, à assurer la conciliation entre les orientations et les projets gouvernementaux et municipaux ainsi qu'à élaborer un ensemble de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire que devront respecter les municipalités en adoptant des plans et des règlements d'urbanisme conformes.

Vision stratégique et schéma d'aménagement

La MRC de Rivière-du-Loup se donne 20 ans pour renforcer l'harmonie entre le développement économique, la mise en valeur de l'environnement naturel et la préservation d'un milieu de vie de qualité pour les gens d'ici et d'ailleurs. Cette vision s'inspire des valeurs qui la distinguent et qui sont partagées par sa population : Qualité de vie, Famille, Dynamisme, Innovation, Ouverture d'esprit.

Pour mettre certaines parties de la vision en application, la MRC met en place un schéma d'aménagement et de développement qui est un outil de connaissance, de concertation, de planification, de mise en œuvre et de développement. Il vise à répondre aux grandes problématiques d'aménagement. Sur son territoire, ces grandes problématiques sont principalement la création d'emploi et le vieillissement de la population.

LES DÉFIS ET ORIENTATIONS :

L'agglomération

(Cacouna, Rivière-du-Loup, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin et Saint-Modeste)

Assurer une disponibilité de logement pour tous.

Favoriser une meilleure accessibilité pour tous aux commerces et services.

Assurer une meilleure répartition des logements dans l'agglomération en fonction des besoins.

Favoriser le maintien et la mise en place de nouveaux commerces de proximité.

Le milieu villageois

(L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-Paul-de-la-Croix)

Assurer une disponibilité de logement pour tous.

Favoriser le maintien et la mise en place de nouveaux commerces de proximité.

Assurer un niveau de service adéquat pour les villégiateurs.

Favoriser la qualité des milieux aquatiques.

Le milieu agricole et agroforestier

Assurer l'occupation dynamique de la zone agricole.

Favoriser la protection et le développement des activités agricoles.

Favoriser la cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.

Favoriser un rapprochement des entreprises et des consommateurs.

Assurer une disponibilité de lots agricoles pour tous les types d'exploitation.

Favoriser la production et la transformation des denrées alimentaires à la ferme.

Les équipements et les services publics

Équilibrer les services et la capacité de payer des citoyens.

Contrôler les sources de pollution pour l'eau potable.

Optimiser tous les moyens de communication.

Prévenir la contamination de l'eau potable.

Promouvoir les usages associés aux différents équipements publics.

Le patrimoine culturel

Favoriser la protection du patrimoine bâti.

Développer des outils pour encadrer la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments.

Accroître la connaissance.

Favoriser la sauvegarde des bâtiments religieux.

Encourager les fouilles archéologiques.

Cerner l'identité de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les milieux forestiers

Protéger et valoriser les ressources du milieu forestier.

Développer de nouveaux marchés pour les produits forestiers.

L'entretien des chemins municipaux.

Maintenir la synergie des acteurs impliqués dans l'aménagement sylvicole.

Favoriser l'occupation du territoire.

Les réseaux de transports et de télécommunication

Favoriser l'intermodalité pour le transport des marchandises.

Contribuer à l'amélioration du bilan routier (sécurité).

Diminuer l'émission des gaz à effet de serre.

Les espaces industriels

Offrir un choix de sites industriels pour tous les types d'entreprise.

Favoriser l'usage industriel sans compromis sur l'environnement naturel et social.

Favoriser l'exclusivité des espaces industriels.

Assurer la fluidité pour le transport des marchandises.

Encourager la création d'emploi.

Les milieux récréatifs

Réduire les conflits de voisinage.

Accroître la sécurité des personnes qui pratiquent une activité récréative.

Les contraintes naturelles et anthropiques

Atténuer les risques de sinistres et de nuisances.

Accroître la résilience des communautés.

Développer de la connaissance sur les sources de risques.

Les milieux naturels

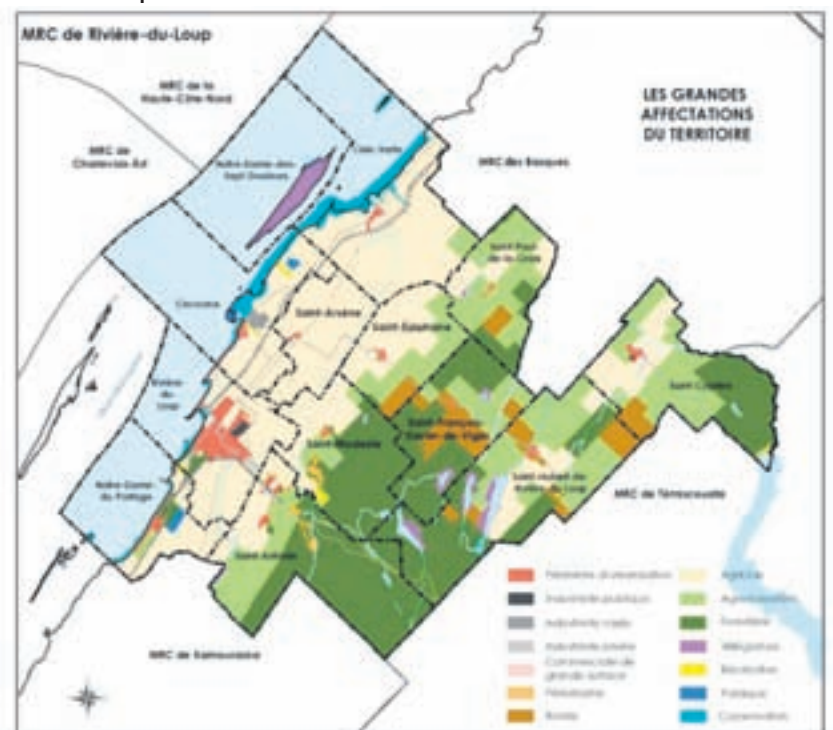
Contribuer à la protection des milieux naturels.

Promouvoir les connaissances sur les milieux naturels.

Trouver un équilibre entre conservation et développement.

Les grands thèmes d'aménagement résumés dans cette page permettent de diviser le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup en grands ensembles appelés « grandes affectations ».

Par ses grandes affectations et ses éléments linéaires ou ponctuels, le schéma d'aménagement vise à coordonner l'organisation spatiale des différents secteurs d'activité du territoire.



À chaque grande affectation du territoire est ensuite attribué un ensemble de dispositions dans le but d'assurer une compatibilité des usages. Ces dispositions se traduisent par la suite au niveau municipal par le plan et les règlements d'urbanisme.

3 séances auront lieu :

1^{re} séance : mercredi 1^{er} mai à 19 h 30 – Hôtel de ville de Rivière-du-Loup
2 autres séances seront annoncées ultérieurement par avis à Saint-Épiphane et à Saint-Antonin

Il s'agit de votre chance de vous exprimer sur cette planification avant son adoption finale. Votre opinion est importante!

Pour information : MRC de Rivière-du-Loup au 418-867-2485